

**AREND** (*Nicolas Louis Vincent*), Magistrat (Nobressart, 5.4.1867 — Arlon, 14.3.1953). Fils d'Antoine et d'Orgier Marie; époux de Jacmin, Marie-Joséphine Emilie.

Après avoir achevé ses humanités anciennes au petit séminaire de Bastogne, Nicolas Arend sortit docteur en droit de l'Université de Louvain en 1891. Il avait effectué son service militaire à la compagnie universitaire. Aussitôt inscrit au barreau d'Arlon, il effectua une visite protocolaire au gouverneur de la province qui, après lui avoir brossé les sombres perspectives d'un jeune juriste dans un trou de province, évoqua le brillant tableau d'une carrière congolaise, avec promesse d'une nomination dans la magistrature belge à son retour d'Afrique. Il lui fit signer une « demande de renseignements ».

Peu après, stupéfait, Nicolas Arend recevait un ordre d'embarquement. Une note de crédit de mille francs pour équipement et une invitation à un dîner de gala du Roi-Souverain balayèrent ses réticences.

Onzième des cent vingt-huit magistrats de l'Etat Indépendant du Congo, il prit le bateau à Anvers le 10 février 1892, fut substitut du procureur d'Etat à Boma, pour y être désigné juge territorial au tribunal de première instance du Bas-Congo le 4 mars 1893. Il rentrera en congé le 17 mai 1894.

Ce premier terme sans problème, sa brillante santé furent une propagande vivante pour le Congo au fin fond du Luxembourg. Très volontairement cette fois, il reprit le chemin de l'Afrique le 6 juin 1895. Il fut dirigé en qualité de juge sur la Nouvelle-Anvers.

Sauf sa toge, il fut dépouillé de tous ses bagages, dont la précieuse moustiquaire, sur la route des caravanes vers Léopoldville. Il rejoignit son poste en pirogue.

Hélas, dans cette région marécageuse, il fut bientôt atteint par la malaria, soignée à l'époque à la quinine aux seuls moments des crises, et par la dysenterie dont l'unique médication était le laudanum ! Le médecin du poste décida son rapatriement. Son retour fut un calvaire, abandonné dans son *tipoye* par ses porteurs sur la route des caravanes, il absorba une dose qu'il croyait mortelle, de laudanum. Quand il sortit de son sommeil, il vit revenir ses porteurs apeurés par la perspective d'une accusation de meurtre sur la personne d'un magistrat.

A Matadi, vu son état de santé, personne ne se résolut à l'embarquer, sauf un capitaine portugais qu'il réussit à allécher par l'espoir d'hériter de sa bourse.

L'air marin lui fit du bien, il n'en débarqua pas moins en Europe le 15 octobre 1896 dans un état toujours critique et drogué. Le consul belge de Lisbonne vint à son secours. Nouvel Ulysse, à son retour à la maison familiale, seul son chien le reconnut. Sa convalescence fut longue.

Nicolas Arend n'a laissé aucun papier sur ses séjours congolais, et il était particulièrement discret sur ses activités professionnelles en Afrique.

Le Roi tint ses promesses: le 15 février 1897, il était nommé juge de paix suppléant à Arlon, pour être titularisé le 14 mai 1899.

Jusqu'à son éméritat en 1937, tenu pour un magistrat de valeur, le juge de paix d'Arlon, desservant aussi le canton de Fauvillers, fut un notable de province sans histoire apparente, sauf que son activité patriotique lui valut deux ans et demi de forteresse en Allemagne.

Co-fondateur du cercle colonial d'Arlon en 1921, il le présida jusqu'au moment de sa retraite, et, en cette qualité, fut administrateur des journées coloniales de Belgique.

En 1900, il s'était marié, et le couple eut trois fils, tous universitaires, et deux filles. Trois de ses enfants séjournèrent au Congo, dont son fils Maurice, ingénieur en Afrique de 1927 à la veille de l'indépen-

dance et notre principal informateur. Il perdit son épouse en 1942.

*Distinctions honorifiques*: titulaire entre autres de l'Etoile de service avec raie et de la Chevalerie de l'Ordre de Léopold.

8 septembre 1963.

[Comm.]

J. Sohier.

*Réf.*: Matr. des A.E. n° 15. — CHAPREAUX, A. 1894, Le Congo éd. Ch. Rosez, Brux., p. 644. *Tribune congolaise*, 15 août 1933. *Bull. de l'Ass. des Vét. col.*, nov. 1939, p. 7. — Mercuriale du procureur général de Liège, 1953. — Lettres du bourgmestre de Nobressart, 18 juin 1957, et du président du tribunal de première instance d'Arlon, 10 mai 1983. — Souvenirs de la famille Arend.